

Dauphiné Libéré
du 12/06/2012

« Christian Coigné n'est pas le fer de lance de la contestation »

Yannick Belle, conseiller d'opposition à Sassenage est un peu "remonté". Dans l'affaire qui oppose sa commune à la banque Dexia, il juge que le maire, Christian Coigné, en fait un peu trop médiatiquement et tend à s'approprier les actions menées contre Dexia. « Il se place en fer de lance de la mobilisation et de la contestation, et je ne suis pas très d'accord », s'irrite l'élus. « Et surtout les Sassenageois doivent savoir comment la commune en est vraiment arrivée là ».

Là, ce sont les 636 992, 41 € d'intérêts que le maire refuse de régler à Dexia – en attendant le résultat de la procédure judiciaire qui l'a engagé au tribunal de grande instance de Nanterre contre la banque – mais qu'il consigne chaque année sur son budget primitif. La semaine dernière, la chambre régionale des comptes avait donné raison au maire, contre le préfet de l'Isère.

« C'est tout de même l'opposition qui a proposé de porter plainte contre Dexia »

► Vous êtes tout de même satisfait de la décision de la chambre régionale des comptes ?

« Oui, bien sûr c'est une bonne nouvelle. La commune n'a pas à payer les intérêts en attendant le résultat de la procédure judiciaire contre Dexia. C'est une première étape. Mais la seule décision qui comptera pour



Yannick Belle, conseiller municipal d'opposition PS, aimerait rétablir « quelques vérités sur l'affaire Dexia » alors qu'hier soir le maire de Sassenage, Christian Coigné, organisait une réunion d'information pour expliquer aux habitants « l'action municipale sur le dossier des prêts toxiques ». Photo DI/Monique BLANCHET

les Sassenageois, c'est celle que rendra le tribunal dans le procès qui nous oppose à Dexia. »

► Pourquoi dire aujourd'hui que Christian Coigné n'est pas le fer de lance de l'opposition à Dexia ?

« Parce que les médias lui offrent actuellement une belle audience et j'aimerais rétablir quelques vérités. C'est tout de même l'opposition qui, dès le conseil municipal d'octobre 2011, a pro-

posé au maire d'entamer une procédure judiciaire, prenant exemple sur Saint-Etienne. Après un premier refus de ce dernier, cette décision a finalement été prise à l'unanimité lors du conseil municipal suivant. D'autre part, le maire se réfugie derrière l'idée qu'il s'est fait piéger comme d'autres communes. »

► Vous voulez dire que le maire était conscient des risques encourus ?

« Disons, qu'il n'est pas pos-

sible de passer sous silence le conseil municipal du 29 mars 2007 ou la décision de contracter cet emprunt devenu toxique a été présentée par le maire. Trois élus de l'opposition, de sensibilité politique différente, Alain Charvier, Michel Barrionuevo et Yves Bernard étaient intervenus pour dénoncer avec force cette décision et avertir des risques encourus. Les réponses du maire et de son adjoint aux finances ne faisaient aucune place au doute. La décision était "mûrement réfléchie et prise avec l'avis d'experts". Et l'adjoint aux finances déclarant alors qu'"entre nos conseils et ceux de Dexia, son choix était vite fait". Mais au-delà, cet emprunt permettait aussi de ne procéder à aucun remboursement d'annuité l'année des élections municipales... »

► Vous venez de mettre en ligne sur votre site le fichier audio du conseil municipal de mars 2007, pour quoi faire ?

« Chacun doit assumer ses choix, ses responsabilités. Nous assumons les nôtres en soutenant le combat judiciaire contre Dexia et en informant depuis cinq ans les Sassenageois. En tant qu'élus responsables, nous soutenons toute initiative qui pourra alléger la facture des Sassenageois. Mais ces derniers doivent savoir comment la commune en est arrivée là.

Et celui qui nous a mis dans cette situation doit nous en sortir. »

Propos recueillis
par Monique BLANCHET